

CITOYENS POUR
UNE POLITIQUE



309, rue Cooper, bureau 501
Ottawa (Ontario) K2P 0G5

Budget de 2016 :

Un véritable changement pour l'intérêt commun

Mémoire présenté au Comité permanent des finances dans le
cadre des consultations prébudgétaires

Février 2016

CITOYENS POUR
UNE POLITIQUE



309, rue Cooper, bureau 501
Ottawa (Ontario) K2P 0G5

Citoyens pour une politique juste (CPJ) est résolu à assurer l'épanouissement de l'être humain et l'intégrité de la Création en tant que réponse fidèle à l'appel de Dieu à l'amour et à la justice.

Nous envisageons un monde où les personnes, les collectivités, les institutions sociales et les gouvernements contribuent tous à l'intérêt commun et en tirent parti.

Notre mission est de promouvoir la justice publique au Canada en façonnant les principaux débats sur les politiques publiques par des recherches et des analyses, des publications et un dialogue public. CPJ encourage les citoyens, les dirigeants de la société et les gouvernements à souscrire aux politiques et aux pratiques qui reflètent l'appel de Dieu à l'amour, la justice et l'épanouissement de la Création.

Sommaire

Citoyens pour une politique juste (CPJ) est une organisation confessionnelle qui travaille à promouvoir la justice publique dans la politique fédérale canadienne. Nous croyons que le gouvernement fédéral a une obligation morale d'élaborer des politiques qui reposent sur l'intérêt commun, en accordant la priorité à la satisfaction des besoins des personnes les plus vulnérables dans la société canadienne, afin de veiller à ce que le Canada contribue au bien-être des personnes et de la planète.

CPJ formule les recommandations suivantes pour le budget fédéral de 2016 :

- 1. Prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté au Canada.**
 - a. Mettre au point un plan national de lutte contre la pauvreté comprenant une vaste consultation, un échéancier et des mesures fermes et des mécanismes de reddition de comptes au public.**
 - b. Mettre en œuvre la prestation canadienne pour enfants en s'assurant qu'il n'y ait aucune récupération ou déduction des prestations d'aide sociale ou de soutien du revenu.**

- 2. Mettre en œuvre des mesures qui concordent avec l'objectif en matière de changements climatiques du Canada de limiter le réchauffement climatique à une hausse de 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.**
 - a. Éliminer immédiatement les subventions fédérales à l'industrie des fossiles combustibles.**
 - b. Mettre en œuvre une taxe sur le carbone harmonisée.**
 - c. Investir dans l'économie verte.**

La recommandation n° 1 exige qu'un engagement soit pris dans le budget fédéral de 2016 pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la pauvreté, ou d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté, ce qui comprend l'amorce d'un processus de consultation auprès des intervenants et l'établissement d'échéanciers et d'objectifs intégrés ainsi que de mécanismes d'évaluation des progrès et de reddition de comptes. De plus, nous nous attendons à ce que la prestation canadienne pour enfants soit incluse dans le budget et qu'elle soit assortie de dispositions établies en collaboration avec les provinces et les territoires qui empêchent les récupérations ou les déductions des prestations d'aide sociale ou de soutien du revenu.

La recommandation n° 2 exige que le budget fédéral de 2016 prévoie une intervention sévère quant aux changements climatiques par la mise en œuvre de mesures qui permettent d'atteindre notre objectif de limiter le réchauffement climatique à une hausse de 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. Ces mesures comprennent l'élimination immédiate des subventions fédérales et des allègements fiscaux pour l'industrie des combustibles fossiles, la mise en œuvre d'une taxe sur le carbone harmonisée et la réalisation d'investissements pour développer une économie verte, notamment des investissements liés à l'énergie renouvelable, aux infrastructures propres et aux emplois verts.

Recommandation n° 1 : Prendre des mesures pour éradiquer la pauvreté au Canada

Comme [l'indiquait CPJ](#) en octobre 2015, 4,9 millions de personnes au Canada vivent dans la pauvreté. Cela représente 14,6 % d'entre nous ou 1 personne sur 7. La pauvreté a de lourdes conséquences et frappe durement les collectivités d'un bout à l'autre du pays. Certains groupes sont plus durement touchés que d'autres. Le taux de pauvreté chez les Autochtones s'élève à 25,3 %, tandis que le taux de pauvreté chez les enfants autochtones à l'échelle du pays est ahurissant, à 40 %. Dans certaines Premières Nations, le taux de pauvreté chez les enfants s'élève même jusqu'à 64 %. Pendant ce temps, le taux de pauvreté chez les familles monoparentales et les nouveaux immigrants représente plus du double du taux national, à 34,5 % et 34,2 % respectivement.

La majorité des provinces ont mis au point ou se sont engagées à mettre au point des stratégies d'élimination de la pauvreté. De plus en plus de municipalités font de même. Récemment, la Ville d'Edmonton a lancé sa [stratégie de réduction de la pauvreté](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT], dans le cadre de laquelle le maire Don Iveson s'est donné pour objectif de mettre fin à la pauvreté dans sa ville en une génération. Cependant, le partenaire qui manque à l'appel dans la lutte à la pauvreté au Canada est le gouvernement fédéral.

a. Plan national de lutte contre la pauvreté : Citoyens pour une politique juste travaille de concert avec des organisations confessionnelles, sans but lucratif, de lutte contre la pauvreté et de politiques sociales depuis 2009 dans la campagne [Dignité pour touTEs](#) afin de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan national complet de lutte contre la pauvreté. Nous avons été encouragés de constater, dans la [lettre de mandat](#) qu'a envoyée le premier ministre au ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jean-Yves Duclos, un engagement envers une stratégie nationale de réduction de la pauvreté qui « s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales de réduction de la pauvreté existantes et les appuiera ».

L'élaboration d'un plan national de lutte contre la pauvreté doit commencer par un processus de consultation auprès des intervenants. Le plan doit établir un échéancier et des objectifs clairs, de même qu'un engagement envers des ressources adéquates et de forts mécanismes de reddition de comptes afin de veiller à la mise en œuvre et l'évaluation complètes du plan. Le [plan anti-pauvreté national de Dignité pour touTEs](#) offre un modèle pouvant servir de point de départ à la discussion.

CPJ recommande que le budget de 2016 comprenne un engagement de la part du gouvernement fédéral envers l'amorce d'un processus d'élaboration d'un plan national de lutte contre la pauvreté qui serait complet, prévu par la loi et assorti d'allocations de fonds.

b. Prestation canadienne pour enfants : Nous sommes ravis de l'engagement du gouvernement fédéral envers la nouvelle prestation canadienne pour enfants, qui constitue une puissante mesure et sera un élément important dans la lutte contre la pauvreté chez les enfants. Il est essentiel que la prestation canadienne pour enfants soit mise en œuvre de manière à garantir l'accès à la [prestation complète](#) [EN ANGLAIS SEULEMENT] à ceux qui en ont le plus besoin.

CPJ recommande que le gouvernement fédéral, dans son budget de 2016, mette en œuvre la prestation canadienne pour enfants et collabore avec les provinces et les territoires afin de s'assurer que les familles qui vivent dans la pauvreté reçoivent la prestation complète. Le gouvernement fédéral pourrait y arriver en établissant des dispositions qui empêchent les récupérations des prestations d'aide sociale ou de soutien du revenu.

Recommandation n° 2 : Mettre en œuvre des mesures qui concordent avec l'objectif en matière de changements climatiques du Canada de limiter le réchauffement climatique à une hausse de 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle

En septembre 2015, Citoyens pour une politique juste a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de la déclaration [Pour la justice climatique et l'élimination de la pauvreté au Canada](#). Cette déclaration prend sa source dans un besoin de « transformation spirituelle et morale, voire écologique » et a reçu l'appui de 65 églises canadiennes et organisations confessionnelles, y compris le Conseil canadien des Églises, qui représente plus de 85 % des chrétiens canadiens. Dans cette déclaration, les leaders de groupes confessionnels invitent le gouvernement du Canada à « fixer des cibles plus strictes et plus ambitieuses en matière d'émissions au Canada en travaillant avec tous les paliers de gouvernement à mettre en place un ensemble de politiques qui pourraient comprendre : la tarification des émissions de carbone, l'élaboration et la promotion d'une politique nationale des énergies renouvelables, la fin des subventions aux combustibles fossiles, et une politique publique qui encourage la création d'un nombre croissant d'emplois durables et de grande qualité dans le secteur des énergies renouvelables ».

Les changements climatiques ont causé d'importants problèmes à la communauté mondiale et à la Terre elle-même. L'adoption de l'Accord de Paris par les 195 pays parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en décembre 2015 a démontré que la nécessité de changer la façon dont l'humanité structure et maintient l'économie est reconnue à l'échelle mondiale.

Bien que l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Canada (30 % par rapport aux niveaux de 2005 d'ici 2030) demeure le moins ambitieux de tous ceux annoncés par les pays du G-7, la ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, a envoyé un fort message au sujet de l'ambition du Canada en matière d'action lorsqu'elle a annoncé l'appui du Canada aux efforts pour limiter le réchauffement climatique à une hausse de 1,5 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle.

À CPJ, nous sommes conscients du fait que l'élaboration d'un plan d'action solide sur les changements climatiques nécessite la participation active des nombreux intervenants et nous respectons le processus en cours avec les provinces. Nous nous réjouissons du travail qui a été effectué dans plusieurs secteurs de compétence pour réduire les émissions de GES, plus particulièrement l'élimination graduelle du charbon en Ontario et la taxe sur le carbone de la Colombie-Britannique. Nous croyons tout de même qu'il est impératif que le gouvernement fédéral joue un solide rôle de leadership. Le gouvernement du Canada doit s'appuyer sur le travail qui a déjà été fait en fixant des objectifs ambitieux, en établissant des mesures concrètes qui réduiront les émissions de GES et en appuyant une juste transition vers une économie propre.

a. Éliminer les subventions : Nous étions heureux de constater dans la plateforme libérale de 2015 la promesse de respecter l'engagement pris par le Canada au G20 et de supprimer graduellement les subventions accordées à la production de combustibles fossiles. Cet appui financier représente plus d'un milliard de dollars en subventions fédérales et en allègements fiscaux spéciaux chaque année pour l'industrie des combustibles fossiles qui vont à l'encontre

de nos objectifs en matière de changements climatiques en encourageant l'exploration, le développement, le raffinage et l'exportation du pétrole, du charbon et du gaz.

CPJ recommande que le budget de 2016 comprenne l'élimination immédiate des subventions fédérales à l'industrie des combustibles fossiles.

b. Fixer le prix du carbone : Bien que plusieurs mesures faciliteraient le processus de décarbonisation, le besoin le plus pressant est de fixer un prix sur le carbone. La Colombie-Britannique, le Québec, l'Alberta, l'Ontario et le Manitoba ont déjà fixé le prix du carbone ou sont en train de le faire, au moyen de différents mécanismes. Même les grandes entreprises pétrolières et gazières ont exprimé leur appui envers un prix prévisible pour leur produit.

CPJ recommande que le budget de 2016 comprenne la mise en œuvre d'une taxe sur le carbone harmonisée au tarif de départ d'au moins 30 \$ par tonne d'émissions de GES et l'engagement de hausser ce tarif au fil du temps de manière à ce qu'il concorde avec l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C. Cette mesure permettrait au gouvernement d'obtenir des revenus de 15 milliards par année.

c. Investir dans l'économie verte : Le gouvernement fédéral a exprimé une intention claire d'investir dans les infrastructures en piètre état dans tout le pays et il a l'occasion de le faire d'une façon à répondre aux besoins des collectivités, tout en s'attaquant à des problèmes économiques et environnementaux. Une étude menée par le [Réseau pour une économie verte](#) (en anglais seulement) indique qu'en investissant jusqu'à 5 % du budget fédéral annuel dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et le transport en commun sur cinq ans, le Canada pourrait créer un million de nouveaux emplois, tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre annuelles de 25 à 35 %.

CPJ recommande que le budget de 2016 comprenne des investissements considérables pour mettre le Canada sur la voie d'un approvisionnement comprenant uniquement des énergies renouvelables d'ici 2050, respectant ainsi nos engagements de la 21^e Conférence des Parties.